



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-05**

Radiateur à chaleur douce pour un chauffage central à combustible

1. Secteur d'application

Bâtiment tertiaire : locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale inférieure à 5000 m².

2. Dénomination

Mise en place d'un radiateur à chaleur douce pour un système de chauffage central à combustible.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Radiateurs dimensionnés à DT_{nom} (delta de température nominal) $\leq 40K$.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

25 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant unitaire en kWh cumac / m ²			Surface chauffée en m ²	Branche	Facteur d'occupation
Zone climatique	H1	100			
	H2	80	Enseignement	0,8	
	H3	60	Commerces	1,1	
				Hôtellerie – Restauration	1,4
				Santé	0,9